Sunrise

Herbicide

Herbicide de contact pour le désherbage et le défanage des pommes de terre. Pour lutter contre les rejets dans les secteurs de l'arboriculture et de la viticulture.

Produit	Sunrise est un concentré émulsifiable (EC) et contient 1.11 % (10.6 g/l) pyraflufen éthyle.
Cultures	fruits à noyaux, fruits à pépins, vigne, pommes de terre, pommes de terre de consommation et fourragère, pommes de terre pour la production de plants.
Spectre d'efficacité	Élimination des rejets, dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces, dessiccation, défanage.
Emploi **Arboriculture**	**fruits à noyaux, fruits à pépins:** 0.5%, pour l'*élimination des rejets*. Application:dès la troisième année de culture. stade 35-75 (BBCH). 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Intervalles de (au moins) 21 jours entre les traitements. Les parties du tronc touchées doivent être complètement protégées par l'écorce; aucune partie verte de la plante ne doit être touchée sauf les rejets à contrôler; éviter la dérive. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.
Viticulture	**vigne:** 0.5%, pour l'*élimination des rejets*. Application:stade 19-75 (BBCH). dès la troisième année de culture. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Intervalles de (au moins) 21 jours entre les traitements. Les parties du tronc touchées doivent être complètement protégées par l'écorce; aucune partie verte de la plante ne doit être touchée sauf les rejets à contrôler; éviter la dérive. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de

Grande culture	l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG. **pommes de terre:** 1 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces*. Application:Pré- et post-levée, jusqu'à la levée de max. 5% des pommes de terres. Stade 00-09 (BBCH). après la levée des adventices. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. **pommes de terre de consommation et fourragère:** 2 lt/ha, pour la dessiccation et le défanage. Application: traitement des pommes de terres sans déchiquetage. stade 91 (BBCH). Il est possible de fractionner le traitement. traitements fractionnés, conformément aux indications du titulaire de l'autorisation (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). Intervalles de (au moins) 5 jours entre les traitements. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. **pommes de terre pour la production de plants:** 2 lt/ha, pour la dessiccation et le défanage. Application: déchiquetage préalable du feuillage. stade >50 (BBCH). Intervalles de (au moins) 5 jours entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.
Mode d'action	Sunrise est un herbicide lié à la lumière avec un effet de contact pur. La substance active pyraflufenéthyl inhibe l'activité enzymatique (protoporphyrogène oxydase). Ceci entraîne l'accumulation de porphyrine. Un enrichissement excessif de la

	porphyrine cause des dommages irréversibles à la structure et au fonctionnement des membranes cellulaires. La chlorophylle se dégrade et le processus de mortalité est perceptible par le jaunissement et le bronzage des feuilles. Des symptômes tels que des nécroses et des tissus végétaux morts apparaissent 2-3 jours après le traitement. La substance active pyraflufen-éthyl nécessite l'énergie et une exposition au soleil pour son activité. L'efficacité est augmentée par une augmentation de l'intensité lumineuse. La substance active pyraflufen-éthyl n'a pas d'effet sur le sol et se dégrade très rapidement. Dans le cadre d'un assolement normal, il n'y a aucunes restrictions culturales. Sunrise ne tache pas, est inodore et ne laisse pas de résidus dans les tubercules. Sunrise possède un profil éco toxicologique très favorable. Winsum est un auxiliaire de mélange qui assure une absorption rapide des substances actives. Deux heures après le traitement, Sunrise a atteint la pleine résistance à la pluie.
Préparation de la bouillie	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** En cas d'utilisation en combinaison avec d'autres produits, suivez toujours les instructions sur l'étiquette des partenaires de mélanges. **Protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.
Rotation des cultures	Pas de restrictions
Classement	Danger  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.

Fiche technique

Emballage	1 lt. 5 lt.
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 12.11.20/RH/PM/LG0000

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41
www.leugygax.ch